Informations relatives à la sécurité

pour les batteries lithium-ion Gardena

Gardena GmbH Version: 6.0 du 02.12.2019

Les batteries Gardena décrites ci-après tombent sous la définition REACH « Produits » qui ne dégagent aucune substance lorsqu'elles sont utilisées correctement. Il n'existe aucune obligation pour les produits de mettre à disposition des fiches techniques de sécurité selon l'art. 31 du règlement REACH. D'importantes informations concernant les batteries sont donc mises à disposition sous la forme des informations de sécurité existantes.

---

1. Désignation du produit et de l'entreprise

Indications concernant le produit

Batterie lithium-ion (bloc-batterie avec piles li-ion < 100 Wh)
Références :
1559, 1748, 1749, 4025, 4052, 4054, 4055, 4071, 4072, 5023, 5033, 5039, 5043, 8025, 8866, 8877, 8881, 8885, 8887, 8890, 8893, 8894, 8895, 8897, 8898, 9335, 9339, 9340, 9341, 9360, 9822, 9823, 9825, 9827, 9836, 9837, 9838, 9839, 9842, 9852, 9853, 9854, 9855, 9856, 9857, 9858, 9860, 9865, 9866, 9876, 9878, 13300, 15001, 15002, 15004, 15005, 15101, 15102, 15103, 15104, 19060, 19061, 19064, 19065, 19066, 19069, 19090, 19113, 19114, 19115, 19116, 19200

Batterie lithium-ion (bloc-batterie avec piles li-ion > 100 Wh)
Références : 5038, 5041, 9338, 9843, 19091

Indications concernant le fabricant/fournisseur
Gardena Manufacturing GmbH
Hans-Lorenser-Str. 40
89070 Ulm, Allemagne

Téléphone : +49 (0)731 490 0
Fax : +49 (0)731 490 219
E-mail : info@husqvarnagroup.com
www.husqvarnagroup.com

2. Dangers possibles

Lors de leur utilisation, les batteries lithium sont sûres si elles sont manipulées conformément aux paramètres du fabricant. Les batteries lithium sont fermées hermétiquement au gaz et inoffensives si les prescriptions du fabricant sont respectées lors de leur usage et leur manipulation.

Avertissement
Suite à de mauvaises manipulations ou des circonstances qui entraînent un fonctionnement non conforme, des fuites ou l'échappement de composants de batterie et des produits de décomposition ainsi que de fortes réactions associées dangereuses pour la santé et l'environnement peuvent se produire.
Étant donné que différents composants chimiques sont utilisés, il convient toujours, dans le cas d'un accident, de suivre les indications du fabricant concernant des mesures immédiates et les mesures de premiers soins.

Manipulation et sécurité de fonctionnement
Pour recharger des batteries, utiliser uniquement des chargeurs d'origine de Gardena pour le type de batterie respectif.
Ne pas mettre de batterie en court-circuit !
Ne pas endommager de façon mécanique (percer, déformer, démanteler etc.) !
Ne pas chauffer ou brûler au-delà de la température autorisée !
Tenir les batteries hors de portée des petits enfants !
Entreposer les batteries au sec et au frais !

De manière générale, le contact avec des composants échappés de la batterie entraîne un danger pour la santé et l'environnement. Une protection corporelle et respiratoire suffisante est donc requise lors du contact avec des batteries suspectes (échappement de composants, déformations, décolorations, bosses ou choses similaires). En combinaison avec le feu, des batteries peuvent fortement réagir. Des composants de batterie peuvent être émis avec une énergie considérable.

Traiter des batteries en toutes circonstances selon les indications du fabricant. Ceci s'applique en particulier pour le respect des limites de la contrainte thermique lors du chargement, de l'entreposage et du transport.

- Chargement : à des températures ambiantes comprises entre 0 °C et 40 °C
- Entreposage et transport : idéalement à < 25 °C (faible auto-décharge) ; max. 45 °C

Les batteries Gardena et les appareils associés sont adaptés entre eux. De tels emballages de produit ne peuvent en aucun cas être modifiés ou manipulés, sous peine de provoquer des risques considérables de sécurité.

Même à l'état supposé déchargé, des batteries continuent d'être une source de danger et peuvent délivrer un très haut courant de court-circuit.

3. Composition, indications concernant les composants

Bloc-batterie qui contient des piles avec une cathode à oxyde de lithium métallique.

Cathode :	Li, Ni, oxyde d'Al et Co/LiMn (matière active)
	Graphite (matière conductrice)
	Fluorure de polyvinylidène (liant)
	Film d'aluminium
Anode :	Carbone (matière active)
	Fluorure de polyvinylidène (liant)
	Film de cuivre
Électrolyte :	Solvant organique (liquide non aqueux)
	Sel de lithium

Le produit ne contient ni lithium métallique ni alliages de lithium.

4. Mesures de premiers soins

Contact de la peau ou des yeux avec des substances échappées (électrolyte) :
Si de tels contacts se produisent, rincer soigneusement à l'eau les zones concernées et pendant au moins 15 minutes.
Dans le cas d'un contact avec les yeux, il convient non seulement d'effectuer un rinçage minutieux à l'eau mais de contacter en tous les cas un médecin.

Brûlures :
Si des brûlures sont provoquées, traiter celles-ci de manière correspondante. Il est vivement recommander de contacter un médecin.

Voies respiratoires :
En cas de développement de fumée ou de dégagement intensif de gaz, quitter le local immédiatement. En cas de quantités importantes et d'irritation des voies respiratoires, appeler un médecin. Veiller si possible à une ventilation suffisante.

Ingestion :
Rincer la bouche et les parties avoisinantes avec de l'eau. Recourir immédiatement à une aide médicale.

5. Mesures concernant la lutte contre l'incendie

Des incendies provenant de batteries lithium-ion peuvent être généralement combattus avec de l'eau. Aucun agent extincteur spécial n'est requis. Combattre les incendies environnants des batteries avec des agents extincteurs traditionnels. L'incendie d'une batterie ne peut être séparé d'un incendie environnant.
L'action de refroidissement de l'eau empêche la propagation d'un incendie sur des piles de batterie qui n'ont pas encore atteinte la température critique pour une ignition (« thermal runaway »).
Diminuer la charge d'incendie en séparant des quantités plus importantes et en les transportant hors de la zone de danger.

6. Mesures en cas de dégagement involontaire

L'électrolyte peut se dégager si le boîtier de la batterie est endommagé. Des batteries ou produits avec batterie intégrée doivent être enfermés de façon hermétique dans un conteneur verrouillable et non combustible. Ajouter du sable sec, de la poudre de chaux ($CaCO3$) ou de la vermiculite. Des traces d'électrolyte peuvent être absorbées à l'aide de papier à usage ménager. Éviter un contact direct avec la peau en portant des gants de protection. Effectuer un rinçage consécutif avec beaucoup d'eau.

Il convient d'utiliser un équipement de protection personnel adapté à la situation (gants de protection, vêtement de protection, protection du visage, protection respiratoire).

7. Manipulation et entreposage

Manipulation :
Dans tous les cas, respecter scrupuleusement les mises en garde figurant sur les batteries ou produits avec batterie intégrée ainsi que les modes d'emploi des appareils et autres applications. Utilisez uniquement les types de batterie recommandés.

Entreposage :
Il convient d'entrepose des batteries ou des produits avec batterie intégrée de préférence à température de la pièce et au sec (max. 45 °C). Entreposer les batteries Gardena uniquement dans une plage de température autorisée, v. Chapitre 2 sous « Manipulation et sécurité de fonctionnement ». De fortes variations de température devraient être évitées (par ex. ne pas entreposer à proximité de chauffage ; ne pas exposer au rayonnement solaire de façon durable).

En cas d'entreposage de quantités importantes de batteries ou de produits avec batterie intégrée, il convient de consulter au préalable les autorités locales, les pompiers et les compagnies d'assurance.

8. Limitation et surveillance de l'exposition

Des batteries ou produits avec batterie intégrée sont des produits (selon REACH : produits) qui, dans des conditions d'utilisation normales et raisonnablement prévisibles, ne dégagent aucune substance.

9. Caractéristiques physiques et chimiques

Bloc-batterie compact avec gaine plastique.

10. Stabilité et réactivité

Le dépassement d'une limite supérieure de température (v. mode d'emploi du type respectif de batterie) comporte le danger d'un éclatement des batteries.

Lors du chargement d'un système rechargeable, toujours respecter la limite supérieure de tension. Le dépassement des limites peut entraîner l'éclatement de la batterie ou une explosion.

De même, il convient de ne pas descendre sous la tension de décharge finale. Ceci aussi comporte le danger d'un éclatement.

11. Indications toxicologiques

Aucun préjudice pour la santé n'est connu en cas de manipulation conforme et de respect des prescriptions généralement en vigueur en matière d'hygiène.

12. Indications concernant l'environnement

Aucun danger pour l'environnement n'est à craindre en cas de manipulation conforme.

13. Remarques concernant l'élimination

Le symbole de la poubelle barrée rappelle à l'utilisateur final, que des batteries dans la zone de l'Espace économique européen (EEE) ne peuvent pas être éliminées avec les ordures ménagères mais bien être collectées séparément.
Des batteries usagées doivent être retournées (gratuitement) auprès d'un distributeur GARDENA ou d'un centre de collecte public.

Veuillez respecter les prescriptions régionales respectives concernant l'élimination non polluante.

Afin d'empêcher des courts-circuits et donc un réchauffement qui en découle, les batteries ne peuvent jamais être entreposées ni transposées en vrac sans protection. Mesures appropriées contre les courts-circuits :

- Placer les batteries dans leur emballage d'origine ou dans un sachet en plastique.
- Obturer les pôles avec du ruban adhésif
- Incorporer dans du sable sec

14. Indications concernant le transport

Remarques générales :
Le transport commercial de batterie lithium-ion est soumis au droit relatif aux marchandises dangereuses. Les préparatifs au transport et le transport doivent être exécutés exclusivement par des personnes formées et informées à cet effet et le processus doit être accompagné par des experts correspondants ou des sociétés qualifiées.

Prescriptions en matière de transport
Les batteries lithium-ion sont soumises aux réglementations suivantes et leurs exceptions concernant les marchandises dangereuses, dans la version respectivement en vigueur :

Classe 9

UN 3480	BATTERIES LITHIUM-ION
UN 3481	BATTERIES LITHIUM-ION DANS DES ÉQUIPEMENTS (à savoir, intégrées dans un produit fonctionnant avec batterie) ou BATTERIES LITHIUM-ION, EMBALLÉES AVEC L'ÉQUIPEMENT (à savoir, ensemble avec le produit fonctionnant avec batterie)

Catégorie de tunnel E

ADR, RID :

Prescription particulière :	SV188, SV230, SV376, SV377, SV636 (b)
Instruction d'emballage :	P903, P908, P909, LP903, LP904
Catégorie de transport 2	
Catégorie de tunnel E	

Code IMDG :

Prescriptions particulières :	SV188, SV230, SV376, SV377, SV636b
Instruction d'emballage :	P903, P908, P909
EmS : F-A, S-I	
Catégorie d'embouteillage A	

IATA:
A88, A99, A154, A164, A181, A182, A183, A185, A201, P965, P966, P967, P968, P969, P970

Réglementations de test et de contrôle
Toutes les batteries lithium citées ci-dessus ont subi avec succès le test 38.3 selon les réglementations concernant les marchandises dangereuses et sont donc conformes aux règlements des Nations Unies. Les justificatifs correspondants sont disponibles chez GARDENA Manufacturing GmbH.

15. Dispositions juridiques

Prescriptions en matière de transport selon IATA, ADR, IMDG, RID

16. Autres indications

Les remarques sont fournies à titre d'aide pour le respect des prescriptions légales, mais ne remplacent cependant pas celles-ci. Elles se fondent sur l'état actuel des connaissances. Les indications ci-avant ont été compilées en toute âme et conscience. Elles ne constituent pas une promesse concernant les caractéristiques. Il relève de la seule responsabilité des exploitants, transporteurs, récupérateurs et utilisateurs du produit de respecter les lois et prescriptions pertinentes.

Le présent document se base sur la notice 2 « Manipulation sûre de batteries lithium » de la ZVEI (association allemande des industries électriques et électroniques) de mai 2016.